

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (RENCONTRE INFORMATIVE)
DU REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE RECHERCHE DE
L'HÔPITAL DOUGLAS – TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2025 À LA SALLE DE
CONFÉRENCE PERRY E-3517**

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE INFORMATIVE

La présentation préliminaire est effectuée par Henry Gagné, qui mentionne que, malgré le fait que la présente réunion devait être une assemblée générale, le quorum n'est pas constaté et que cette rencontre sera à titre informative. Donc, aucun vote ne sera tenu.

L'ouverture de la rencontre informative est effectuée à 12h10 à laquelle dix-sept (17) membres sont présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Henry Gagné fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre. Il comprend les éléments suivants :

- Ouverture de la rencontre informative
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation des nouveaux membres
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2025
- Prises des demandes - Négociation de la convention collective de travail
- Affaires syndicales
 - Équité salariale
 - Site Web
- Varia
 - Liquidation AFPC
- Fermeture de la rencontre informative

3. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Ce point est reconduit à la prochaine Assemblée générale.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2025

Ce point est reconduit à la prochaine Assemblée générale.

5. PRISES DES DEMANDES – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Le Regroupement explique que la présente rencontre informative a pour but d'offrir le droit de parole aux membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs demandes et leurs priorités en vue de la négociation de la convention collective.

Henry Gagné mentionne que le Regroupement a effectué une étude comparative avec les diverses conventions collectives des autres centres de recherche (UdeM, McGill, Concordia, Sainte-Justine, etc.). Selon le Regroupement, la plupart de ces conventions collectives se ressemblent grandement, tant sur les articles normatifs que monétaires.

Une membre questionne le Regroupement afin de savoir si la négociation se basera sur la convention collective qui était en vigueur jusqu'en 2022 ou la *Loi sur les normes du Travail*. Henry Gagné répond que, du mois de novembre 2024 jusqu'à l'accréditation du Regroupement en mai 2025, aucune convention collective n'était en vigueur. Cependant, M. Gagné explique que l'article 59 du *Code du Travail* protège les conditions de travail des salariés et qu'au moment de l'accréditation, l'Employeur semblait encore appliquer l'ancienne convention collective. Suite à divers échanges avec l'Employeur, le Regroupement est d'avis que les négociations vont se baser sur la convention collective qui était en vigueur jusqu'en 2022.

Les membres présents à la rencontre informative font les demandes suivantes :

- Structure salariale et augmentations : il n'y avait pas d'échelle salariale dans la convention collective en vigueur jusqu'en 2022. Le Regroupement indique que l'échelle salariale qui va être mise en place sera en fonction de la structure déterminée lors de l'exercice d'équité salariale, comme dans les autres centres de recherche. Le comité d'équité salariale est formé depuis février 2025 et les travaux sont déjà débutés.

Les membres suggèrent d'avoir une protection contre l'inflation dans les augmentations de salaire.

- Avoir la possibilité d'accumuler les journées maladie d'une année à l'autre plutôt que de voir la banque se terminer le 30 novembre. Ou encore la possibilité de pouvoir les écouler de novembre à mars.
- Augmenter le nombre de semaines de vacances plus rapidement.
- Augmenter les jours de congés payés (fériés, maladie, obligations familiales, vendredis d'été, etc.) et tenter d'en regrouper certains afin de faciliter la prise de ces congés.
- Vérifier la possibilité d'inclure l'assurance-salaire court-terme dans l'assurance collective.
- Mettre en place une compensation monétaire de l'Employeur lors de la prise d'un congé de maternité.

- Préciser les règles concernant l'ancienneté et ses avantages.

6. AFFAIRES SYNDICALES

6.1 ÉQUITÉ SALARIALE

Discuté lors du point 5.

6.2 SITE WEB

Le Regroupement invite à nouveau ses membres à consulter le site Web afin de connaître toutes les informations concernant les négociations de la convention collective, les différents procès-verbaux et le formulaire pour nous joindre www.rpcrd.ca.

7. VARIA

7.1 LIQUIDATION AFPC

En premier lieu Henry Gagné tient à préciser que le Regroupement n'est d'aucune façon lié à la présente démarche et qu'il ne saurait être reconnu aucunement responsable de quoi que ce soit lié à celle-ci dans le futur. Le Regroupement a simplement répondu à la demande de Danaé Lussier Dumouchel et Philippe Boudreau afin de pouvoir profiter de la tribune fournie par la présente assemblée générale.

Mme Danaé Lussier Dumouchel prend la parole. Elle indique que, depuis novembre 2024, l'accréditation détenue par l'AFPC a été révoquée, mais qu'un compte de banque appartenant à la section locale du Douglas existe encore et qu'il doit être liquidé et dissout.

Lors d'une précédente Assemblée générale, les membres de l'ancien syndicat ont voté afin que les cotisations syndicales appartenant à la section locale soient redistribuées. Lors de cette même Assemblée générale, il a été voté que Danaé Lussier Dumouchel et Philippe Boudreau soient les liquidateurs du compte de banque.

Une autre Assemblée générale va être annoncée en 2026 afin de présenter l'ensemble de l'information pertinente et afin qu'une résolution soit prise par les membres de façon démocratique. Dans les prochaines semaines, un courriel sera envoyé provenant de l'adresse liquidation.scrhd@gmail.com aux anciens membres concernés afin de mettre à jour leurs informations personnelles et il est primordial que ces derniers y répondent. Un code QR est également disponible qui mène directement à un formulaire.



Lorsque Danaé Lussier Dumouchel et Philippe Boudreau auront l'ensemble des informations en main ainsi qu'une résolution de l'Assemblée générale, un comptable sera consulté pour s'assurer que la distribution des cotisations syndicales respecte l'ensemble de la législation applicable. De plus, les liquidateurs rappellent aux membres qu'ils devront déclarer les montants reçus aux autorités fiscales compétentes.

8. FERMETURE DE LA RENCONTRE INFORMATIVE

La fermeture de la rencontre informative est constatée à 13h04.

**MINUTES OF THE GENERAL MEETING (*INFORMATIVE MEETING*) OF THE
DOUGLAS HOSPITAL RESEARCH CENTER PROFESSIONALS GROUP – HELD ON
SEPTEMBER 23, 2025, IN THE PERRY CONFERENCE ROOM E-3517**

1. OPENING OF THE INFORMATIVE MEETING

The preliminary presentation was given by Henry Gagné, who mentioned that, although this meeting was supposed to be a general assembly, quorum was not met and therefore this meeting would be an informational meeting only (no voting allowed).

The information meeting began at 12:10 p.m. with seventeen (17) members present.

2. READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

Mr. Henry Gagné read the meeting agenda, which included the following items:

- Opening of the informational meeting
- Reading and adoption of the agenda
- Acceptance of new members
- Adoption of the minutes of the General Meeting of June 17, 2025
- Receipt of requests - Negotiation of the collective bargaining agreement
- Union business
 - Pay equity
 - Website
- Miscellaneous
 - PSAC liquidation
- Closing of the information session

3. ACCEPTANCE OF NEW MEMBERS

This item is deferred to the next General Meeting, since no vote is possible

4. ADOPTION OF THE MINUTES OF THE GENERAL MEETING OF JUNE 17, 2025

This item is deferred to the next General Meeting, since no vote is possible.

**5. RECEIPT OF REQUESTS – NEGOTIATION OF THE COLLECTIVE AGREEMENT
COLLECTIVE LABOR AGREEMENT**

The Regroupement explains that the purpose of this informational meeting is to give members the opportunity to express their requests and priorities in preparation for the negotiation of the collective agreement.

Henry Gagné mentions that the Regroupement has conducted a comparative study of the various collective agreements of other research centers (UdeM, McGill, Concordia, Sainte-Justine, etc.). According to the Regroupement, most of these collective agreements are very similar, both in terms of normative and monetary provisions.

A member asked the Regroupement whether negotiations would be based on the collective agreement that was in effect until 2022 or the *Labor Standards Act*. Henry Gagné replied that from November 2024 until the Regroupement's certification in May 2025, no collective agreement was in effect. However, Mr. Gagné explained that section 59 of *the Labor Code* protects employees' working conditions and that, at the time of certification, the Employer still appeared to be applying the old collective agreement. Following various discussions with the Employer, the Regroupement believes that negotiations will be based on the collective agreement that was in effect until 2022.

The following requests for negotiations were made:

- Salary structure and increases: there was no salary scale in the collective agreement that was in effect until 2022. The Regroupement indicates that the salary scale to be implemented will be based on the structure determined during the pay equity exercise, as in other research centers. The pay equity committee was created in Feb. 2025 and has already begun its work.

Members suggest that salary increases should take into account protection against inflation.

- To be able to accumulate sick days from one year to the next rather than having the bank expire on November 30. Or at least to have them run at the same time as the vacation bank (May 1-April 30) since cold and flu season (November to March) is when we need the most of our sick days).
- Accumulating the number of vacation days more quickly, based on seniority.
- Increase the number of paid days off (holidays, sick days, family obligations, summer Fridays, etc.) and try to group some of them together to make it easier to take time off.
- Check the possibility of including short-term disabilities in the group insurance.
- Introduce a monetary contribution from the employer when taking maternity leave (top-up)
- Clarify the rules regarding seniority and its benefits.

6. UNION AFFAIRS

6.1 PAY EQUITY

Discussed in point 5.

6.2 WEBSITE

The Regroupement invites its members to visit the website for all information concerning collective agreement negotiations, meeting minutes, and a contact us page : www.rpcrd.ca.

7. MISCELLANEOUS

7.1 PSAC LIQUIDATION

First, Henry Gagné wishes to clarify that the Regroupement is in no way involved in this process and cannot be held responsible for anything related to it in the future. The Regroupement simply responded to the request from Danaé Lussier Dumouchel and Philippe Boudreau to take advantage of the forum provided by this meeting.

Ms. Danaé Lussier Dumouchel takes the floor. She states that, since November 2024, the PSAC's accreditation has been revoked, but that a bank account belonging to the Douglas Local still exists and must be liquidated and dissolved.

At a previous General Meeting, members of the previous association voted to redistribute union dues belonging to the local chapter. At the same General Meeting, Danaé Lussier Dumouchel and Philippe Boudreau were voted in as liquidators of the bank account.

Another General Meeting will be announced in 2026 to present all relevant information and for a resolution to be passed democratically by the members. In the coming weeks, an email will be sent from liquidation.scrhd@gmail.com to former members concerned to update their personal information, and it is essential that they respond. A QR code is also available that links directly to a form.



Once Danaé Lussier Dumouchel and Philippe Boudreau have all the information they need, and a resolution from the General Assembly, an accountant will be consulted to ensure that the distribution of union dues complies with all applicable

legislation. In addition, the liquidators remind members that they will have to declare the amounts received to the relevant tax authorities.

8. CLOSING OF THE INFORMATIONAL MEETING

The informational meeting was adjourned at 1:04 p.m.

PROJET

CE PROJET DE PROCÈS-VERBAL DEVRA ÊTRE APPROUVÉ LORS DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE. / THESE MINUTES MUST BE APPROVED AT THE NEXT ANNUAL GENERAL MEETING.